

# communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

le 2 juin 2017

**ÉLECTION PARTIELLE PROVINCIALE  
CIRCONSCRIPTION DE POINT DOUGLAS  
LE SCRUTIN PAR ANTICIPATION SE DÉROULE SUR UNE PÉRIODE DE HUIT JOURS**

Le jour du scrutin pour l'élection partielle de Point Douglas est le mardi 13 juin. Les électeurs admissibles peuvent cependant, s'ils le désirent, voter par anticipation à partir de demain, le samedi 3 juin jusqu'au samedi 13 juin.

Les centres de scrutin par anticipation seront ouverts de 8 h et 20 h, sauf le dimanche où ils seront ouverts de midi à 18 h. Veuillez noter qu'il y a un centre de scrutin par anticipation qui ne sera ouvert que du mercredi au samedi :

Le scrutin par anticipation de Point Douglas se déroulera dans les lieux suivants :

<b>Lieu :</b>	<b>Adresse :</b>	<b>Date :</b>
Bureau du directeur du scrutin	1072, rue Main	3 au 10 juin
Neechi Commons	865, rue Main	3 au 10 juin
Turtle Island Neighborhood Centre	510, rue King	7 au 10 juin

Les résidents de la circonscription électorale provinciale de Point Douglas ont le droit de voter à condition :

- d'avoir la citoyenneté canadienne;
- d'avoir au moins 18 ans le jour du scrutin;
- d'avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin.

Pendant le scrutin par anticipation, les électeurs devront présenter une carte-photo d'identité délivrée par le gouvernement, comme un permis de conduire, ou deux autres pièces d'identité pouvant ensemble confirmer leur identité. On encourage les électeurs d'apporter sa fiche de recensement avec leur pièce(s) d'identité.

-30-

*Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.*

Porte-parole auprès des médias :

Alison Mitchell, Gestionnaire des communications et des renseignements au public

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais: 1-866-628-6837

Courriel : [amitchell@elections.mb.ca](mailto:amitchell@elections.mb.ca)